

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 485 875

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 80 18046

(54) Embout pour abreuvoir, comportant un dispositif de protection pour animaux.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 01 K 7/00.

(22) Date de dépôt..... 18 août 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 4 juillet 1980, n° G 80 17 992.6.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 8-1-1982.

(71) Déposant : Société dite : SUEVIA HAIGES KG, résidant en RFA.

(72) Invention de : Adolf Haiges.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Flechner,
63, av. des Champs-Elysées, 75008 Paris.

L'invention concerne un embout pour abreuvoir, qui doit être disposé approximativement horizontalement et auquel peut être raccordée une conduite d'amenée d'eau, et comportant un dispositif de protection qui possède une plaque de base, pouvant être fixée à une tube vertical ou à une paroi à hauteur dudit embout, et deux branches rigides fixées latéralement à la plaque de base et qui font saillie approximativement parallèlement à l'embout, des deux côtés de ce dernier, à partir de la plaque de base.

10 Dans un embout pour abreuvoir de ce type, comportant un dispositif de protection, connu d'après le Modèle d'Utilité allemand No. 7 639 683, les deux branches font partie d'une pièce en forme de fourche moulée. Dans le cas de ce dispositif de protection, un inconvénient réside dans le fait que les pièces moulées se rompent facilement et que des efforts de flexion aboutissant à la rupture peuvent être exercés sur les branches en console par l'animal s'abreuvant de lui-même et qui introduit son mufle entre les branches ou bien heurte ces dernières de l'extérieur, par une partie de leur corps.

15 C'est pourquoi la présente invention a pour but de réaliser un embout pour abreuvoir, comportant un dispositif de protection pour animaux, du type indiqué plus haut, dont les branches ne sont soumises à aucun risque de rupture.

20 Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce au fait que les extrémités, qui sont distantes de la plaque de base, des deux branches sont reliées entre elles rigidement par une traverse qui constitue, avec les branches, un étrier en acier d'un seul tenant et est situé plus bas que lesdites branches. La traverse de l'étrier fixe les branches, jusqu'alors libres, de l'étrier ayant la dureté de l'acier, qui est abaissé vers l'avant à un niveau tel que sa traverse ne gêne pas les animaux lorsqu'ils approchent leur mufle de l'embout.

5 Selon une forme de réalisation préférée de l'embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection conforme à l'invention, l'étrier possède un cintrage continu entre ses extrémités fixées sur la plaque de base, les deux branches, qui s'écartent l'une de l'autre en direction de la traverse, étant fléchies vers le haut tandis que la traverse est fléchie vers le bas. Ce cintrage applique l'étrier de protection à la manière d'une muselière autour du mufle de l'animal.

10 Dans le cas de la forme de réalisation préférée, l'étrier est constitué par un gros fil de section circulaire qui est un produit vendu au mètre et auquel on peut relativement aisément donner la forme désirée, ou bien il est constitué par un tube coudé.

15 Dans la forme de réalisation préférée de l'invention, la plaque de base comporte, au niveau de chacune de ses deux extrémités latérales, une colllerette coudée vers l'avant et sur laquelle est fixée une extrémité de l'étrier. Les colllerettes permettent de souder de façon sûre les extrémités du fil formant l'étrier, sur une longueur plus importante, à la plaque de base sans qu'un cintrage important des extrémités du fil ne soit nécessaire.

25 La forme de réalisation préférée comporte, comme dans le cas de l'embout pour abreuvoir, comportant un dispositif de protection, connu, un élément tubulaire coudé comportant deux filetages pour le vissage de la conduite d'aménée d'eau et de l'embout. Dans le cas du Modèle d'Utilité allemand No. 7 639 683, cet élément tubulaire est simplement un raccord coudé reliant l'embout à la conduite d'aménée d'eau.

30 Dans le cas de la forme de réalisation préférée de l'invention, l'élément tubulaire est muni en outre d'une patte qui est fixée, de façon détachable, sur la plaque de base. Par conséquent l'étrier et l'em-

bout sont reliés rigidement entre eux, indépendamment de la conduite d'amenée d'eau, de sorte que l'étrier et l'embout sont toujours disposés à la même hauteur.

5 Dans le cas de la forme de réalisation préférée, l'embout fait saillie obliquement vers le bas à partir de l'élément tubulaire. La position oblique de l'embout oblige l'animal à placer son mufle entre les branches de l'étrier et, de ce fait, à saisir immédiatement et de façon sûr l'embout avec son mufle. La traverse de l'étrier 10 empêche également un fléchissement supplémentaire de l'embout vers le bas.

15 La forme de réalisation préférée de l'invention comporte, comme dans le cas de l'embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection, connu, un logement cylindrique, s'étendant verticalement et réalisé sur la plaque de base, pour un tube en vue de la fixation de la plaque de base à ce dernier. Dans le cas du Modèle d'Utilité allemand No. 7 639 683, il s'agit, en ce qui concerne le tube, de la conduite d'amenée d'eau, 20 et le logement est une coquille de support qui coagit avec une bride pour tuyau, vissée sur la plaque de base. Pour former la coquille de support, la plaque de base est renforcée massivement au niveau du logement. Contrairement à cela, le logement prévu dans la forme de réalisation préférée est formé au moyen d'une moulure prévue sur la face avant de la plaque de base. Naturellement la cavité de la moulure constitue le logement. Ce dernier peut être par conséquent fabriqué au moyen d'un simple usinage 25 d'une tôle.

30 De préférence la plaque de base comporte en supplément, pour un tube de fixation horizontal et non pas vertical, un logement horizontal qui intersecte à angle droit le logement vertical et qui est formé également au moyen d'une moulure prévue sur la face avant de la plaque de base. Cette même plaque de base peut 35

être alors utilisée pour des tubes verticaux ou horizontaux de fixation.

5 A titre d'exemple on a décrit ci-dessous et illustré schématiquement aux dessins annexés une forme préférée de réalisation de l'embout pour abreuvoir, comportant un dispositif de protection, conforme à l'invention.

10 La figure 1 représente une vue en perspective de la forme de réalisation de l'objet de l'invention en liaison avec une conduite d'aménée d'eau.

La figure 2 représente une coupe horizontale d'une variante de la forme de réalisation.

La figure 3 représente une coupe horizontale de la forme de réalisation de l'invention.

15 La forme de réalisation préférée de l'invention est constituée essentiellement, conformément aux figures 1 et 3, par un embout pour abreuvoir 10, par un dispositif de protection 12 pour cet embout et par un élément tubulaire coudé 14 reliant directement entre eux l'embout et le dispositif de protection et dans la branche verticale duquel est vissée l'extrémité inférieure 20 d'une conduite verticale d'aménée d'eau 16 avec laquelle l'embout pour abreuvoir 10, qui est rectiligne, incliné et vissé également dans l'élément tubulaire 14, fait un angle d'un peu plus de 90°, de sorte que l'embout est dirigé obliquement vers le bas.

25 L'élément tubulaire 14 est muni d'une patte 18 faisant saillie latéralement des deux côtés dudit élément tubulaire et qui est fixée, de façon détachable, au moyen de liaisons à vis 20, à une plaque de base 22, essentiellement rectangulaire et constituée par une tôle métallique, au dispositif de protection 12. La plaque de base 22 se termine latéralement par des collerettes respectives plates 24, recourbées vers l'avant et sur la face intérieure duquel est fixée, par exemple par soudage, l'une

de deux extrémités d'un étrier 26 constitué par un fil d'acier de gros diamètre et de section circulaire et qui comporte deux branches 28 symétriques par rapport au plan vertical passant par l'axe de la conduite d'aménée d'eau 16 et par l'axe de l'embout pour abreuvoir 10, et une traverse 30 réalisée d'un seul tenant avec ces branches et qui relie rigidement entre elles les extrémités des deux branches 28, éloignées de la plaque. L'étrier 26, formé d'une seule pièce, comporte, entre ses extrémités fixées sur les collarlettes 24 de la plaque de base 22, un cintrage continu tel que les deux branches sont fléchies plus fortement vers le haut, tandis que la traverse est fléchie plus faiblement vers le bas. Les deux branches 28 de l'étrier sont situées approximativement à la hauteur de l'embout 10, tandis que leur extrémité supérieure est située à un plus haut niveau et que la partie la plus basse de la traverse 30 de l'étrier est située à un niveau inférieur à celui de l'embout 10. Par conséquent, les branches 28 de l'étrier fournissent une protection latérale à l'embout 10 pour abreuvoir et la traverse 30 de l'étrier permet à un animal s'abreuvant de lui-même d'avoir accès à l'embout 10. Néanmoins, les branches 28 de l'étrier peuvent être à peine pliées en raison de la présence de la traverse 30 de l'étrier.

La plaque de base 22 du dispositif de protection 12 peut être fixée, au moyen de trous 32, par exemple à un mur ou bien pourrait être montée de façon déplaçable sur un tube vertical de fixation 36, au moyen de ce qu'on appelle des boulons-étriers 34, dont les extrémités sont enfichées dans les trous 32, comme cela est visible sur la figure 2.

Conformément à cette figure, sur la face avant de la plaque de base 22 se trouve réalisée par moulage une moulure continue verticale 38 possédant une section transversale triangulaire, qui forme, sur le verso de la plaque

de base 22, un logement 40 pour le tube de fixation 36 qui est disposé parallèlement à la conduite d'amenée d'eau 16 et qui est entouré sur la moitié de son pourtour par deux boulons-étriers 34 qui, comme cela a été 5 mentionné, sont fixés au moyen des trous 32 et des écrous 42 sur la plaque de base 22. En raison de la présence de la moulure 38, la patte 18 comporte un renflement correspondant.

Dans le cas d'une moulure horizontale ménagée 10 dans la plaque de base pour le logement d'un tube horizontal de fixation, cette moulure devrait principalement supporter la patte évidée de façon correspondante, sur l'élément tubulaire et assurer le maintien aux liaisons à vis. L'écartement vertical des quatre trous de 15 la plaque de base devrait être égal à l'écartement horizontal de ces trous afin que l'on puisse utiliser les mêmes boulons-étriers.

REVENDICATIONS

- 1) Embout pour abreuvoir, qui doit être disposé approximativement horizontalement et auquel peut être raccordée une conduite d'amenée d'eau et qui comporte un dispositif de protection qui possède une plaque de base, pouvant être fixée à un tube vertical ou à une paroi à hauteur dudit embout, et deux branches rigides fixées latéralement à la plaque de base et qui font saillie approximativement parallèlement à l'embout, des deux côtés de ce dernier, à partir de la plaque de base, caractérisé par le fait que les extrémités, éloignées de la plaque de base (22), des deux branches (28) sont reliées rigide-
5 mement entre elles par une traverse (30) qui forme, avec les branches, un étrier en acier (26) d'un seul tenant et situé plus bas que les branches.
- 10 2) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'étrier (26) comporte un cintrage continu entre ses extrémités fixées à la plaque de base (22), les deux branches (28), qui s'écartent l'une de l'autre
15 en direction de la traverse (30), étant fléchies vers le haut tandis que la traverse est fléchie vers le bas.
- 20 3) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'étrier (26) est constitué par un fil cylindrique de forte section transversale ou
25 par un tube replié.
- 30 4) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la plaque de base (22) comporte, au niveau de chacune de ses deux extrémités latérales, une collerette (24) repliée vers l'avant et sur laquelle est fixée une extrémité de l'étrier.
- 35 5) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant l'une quelconque des revendications

1 à 4, comportant un élément tubulaire coudé muni de deux filetages pour le vissage de la conduite d'amenée d'eau et de l'embout, caractérisé par le fait que l'élément tubulaire (14) est muni d'une patte (18) qui est fixée de façon détachable à la plaque de base (22).

5

6) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant la revendication 5, caractérisé par le fait que l'embout (10) fait saillie obliquement vers le bas à partir de l'élément tubulaire (14).

10

7) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, possédant un logement cylindrique continu vertical, formé sur la plaque de base et prévu pour un tube en vue de la fixation de la plaque de base audit tube, caractérisé par le fait que le logement (40) est réalisé au moyen d'une moulure (38) ménagée sur la face avant de la plaque de base (22).

15

8) Embout pour abreuvoir comportant un dispositif de protection suivant la revendication 7, caractérisé par le fait que la plaque de base possède un logement horizontal qui intersecte à angle droit le logement vertical et est formé au moyen d'une moulure ménagée dans la face avant de la plaque de base.

20

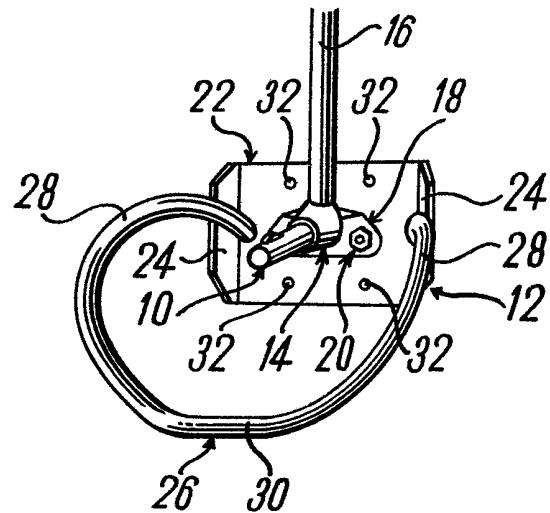


Fig. 1

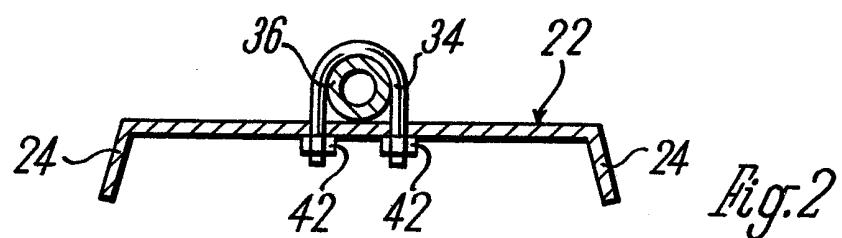


Fig. 2

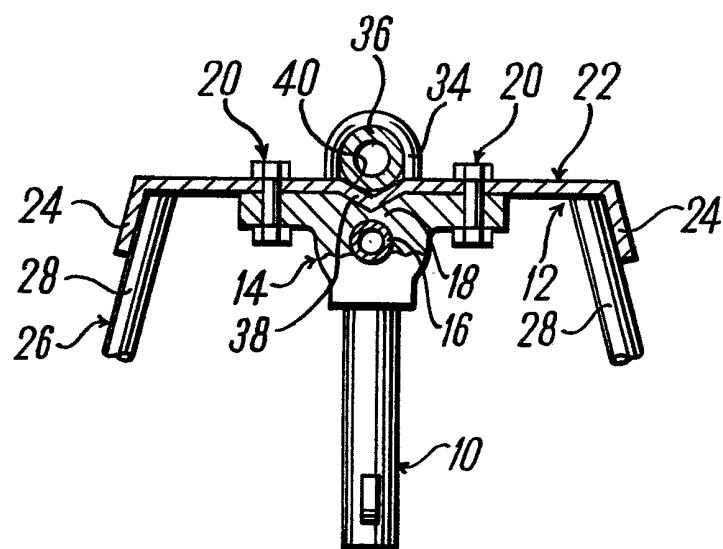


Fig. 3